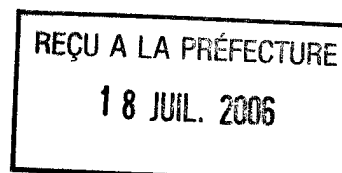


Service instructeur  
Service Environnement et Agriculture

N° 6<sup>e</sup>/72-06

Service consulté



**C051**  
**PHASE DEMONSTRATIVE DE DEFRICHAGE POUR LA REHABILITATION**  
**DE PARCELLES DE VERGERS ET DE VIGNES ABANDONNEES**  
**SUR LA COMMUNE DE RODEREN**  
**DANS LE CADRE DU GERPLAN DU PAYS DE THANN**

Résumé : *Dans le cadre de la mise en œuvre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Thann et dans un objectif de reconquête des friches, la commune de RODEREN sollicite le Département pour le financement d'une phase démonstrative de défrichage sur des parcelles de vignes et de vergers abandonnés. Cette action entre dans le programme de préfiguration du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Thann. Il est proposé un financement de cette action à hauteur de 40 %.*

Dans le cadre de la mise en œuvre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Thann, la commune de RODEREN souhaite valoriser son paysage rural par la maîtrise de l'enfrichement des coteaux de son ban communal. Cette action est inscrite dans le document cadre GERPLAN (fiche 1.1 « la reconquête des vergers et des vignobles »), qui a été validé par la communauté de communes en date du 25 septembre 2004.

La commune de RODEREN a assuré dans un premier temps l'accès aux parcelles en friche en réouvrant 2 chemins existants (CP du 10 juin 2005).

Elle souhaite maintenant engager une phase démonstrative de défrichage sur 18 parcelles (1,02 ha), préalablement à la constitution d'une association foncière pastorale (AFP). L'objectif poursuivi pour cette opération est double :

- la réouverture partielle du coteau accompagnée de la reconstitution d'une mosaïque des milieux constituera un résultat visible et opérationnel de ce que souhaite réaliser la commune,
- l'exemplarité de l'opération devrait inciter les propriétaires à s'investir ultérieurement dans le projet global de réhabilitation du coteau via une AFP.

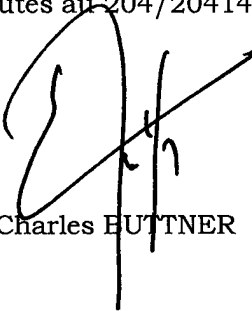
Cette action entre dans le programme de préfiguration du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Thann. A ce titre, celle dernière a bénéficié pour l'instant de deux subventions pour un montant total de 6.060,16 €. Le vade-mecum GERPLAN, voté au BP 2006 les 8 et 9 décembre derniers, stipule que le Département accorde à chaque structure communale engagée dans un GERPLAN une enveloppe de crédits de 25.000 € en vue de la réalisation d'actions de préfiguration. La Communauté de Communes du Pays de Thann dispose donc encore de 18.939,84 €.

Il vous est proposé de financer cette action à hauteur de 40 % du coût total hors taxe. Le plan de financement prévoit un cofinancement de la Région Alsace à hauteur de 40 %.

Le coût de ce projet s'élève à 10.228,40 € HT selon le devis présenté par la commune de RODEREN et le montant de la subvention départementale serait de 4.091,40 €.

Je vous propose de prendre en compte le subventionnement de cette action pour un montant de 4.091,40 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles HUTNER

